

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 28 septembre 2016

sous la Présidence de Madame Anne Viredaz Ferrari

Postulat « Pour que Pully s'affiche » de MM. Jean-Luc Duvoisin, Antoine Hürlimann, et Dimitri Simos

Le Conseil communal de Pully

entendu le postulat « Pour que Pully s'affiche »

décide

1. d'accepter ce postulat et de le renvoyer immédiatement à la Municipalité, conformément à l'art. 68 al. 3 du Règlement du Conseil.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente



Anne VIREDAZ FERRARI



Le secrétaire



Bernard MONTAVON

Pully, le 26 octobre 2016